

Ecrit par Echo du Mardi le 2 mai 2023

## Vaucluse : une journée pour ramasser les déchets avant le fauchage des bords des routes



Le mardi 25 avril, le Département de Vaucluse a organisé une grande journée de ramassage des déchets en bord de routes afin que les agents du Département puissent procéder au fauchage raisonné, une technique qui permet d'assurer la sécurité des usagers, mais également la protection de l'environnement.

Plusieurs secteurs du département ont pu bénéficier de ce nettoyage des bords des routes, notamment les communes de Vaison-la-Romaine, Bollène, Orange, Carpentras, Vedène, Châteauneuf-de-Gadagne, Apt, Caumont, Cavaillon, ou encore.



Ecrit par Echo du Mardi le 2 mai 2023

À Cavaillon par exemple, sur 20 km d'accotement des RD938 et RD973, environ 50 sacs de 100 litres ont été remplis, donc 5 mètres cubes de déchets ont été ramassés. Parmi les déchets collectés dans les différentes communes, il y avait des encombrants, des déchets plastiques, mélangés, métalliques et pneumatiques, du carton, des déchets verts, ou encore des cadavres d'animaux.



Les déchets qui ont été collectés aux alentours de Cavaillon. © Département de Vaucluse

## Un fauchage mieux préparé

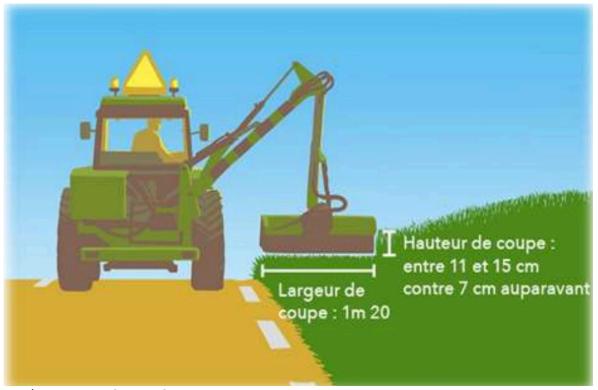
L'étape du nettoyage des bords des routes est primordiale avant de procéder au fauchage. Le ramassage permet d'éviter davantage de pollution en broyant les déchets avec les machines mais il permet aussi d'éviter d'endommager ces dernières. Le fauchage raisonné a été mis en place par le Département en 2019

Ainsi, les agents du Département vont pouvoir procéder au premier fauchage dit 'de sécurité' sur les 2330 km de réseau routier de Vaucluse. Cette première étape s'effectue au printemps dès lors que la végétation est arrivée à maturité, c'est-à-dire à environ 40 cm de hauteur. Les herbes vont être coupées



Ecrit par Echo du Mardi le 2 mai 2023

entre 11 et 15 cm, afin de conserver les refuges de la faune et de la flore, mais aussi de lutter contre les plantes envahissantes et de laisser place aux arbustes et plantes locales.



© Département de Vaucluse

V.A.